

VISIO - Droits et obligations des agents publics

En Visio-conférence, de 9h00 à 17h00

A distance - Synchrone

Inscrivez-vous au moins 2 mois avant le début du stage pour bénéficier d'un tarif préférentiel

Délai d'accès : Inscription jusqu'à la veille du démarrage de la session

Contactez Gaëlle (01 53 39 14 18, gaelle.ducher@adiaj.org) ou Julien (01 53 39 14 24, julien.laudat@adiaj.org) pour réaliser cette formation en INTRA

Objectifs

Cette formation est conçue pour permettre aux agents publics et aux gestionnaires de :

- **Actualiser leurs connaissances statutaires** : bénéficier d'une mise à jour complète sur les droits et obligations des agents publics.
- **Renforcer la sécurité juridique des pratiques professionnelles** : éviter les erreurs statutaires en maîtrisant les obligations légales.
- **Optimiser l'intégration des nouveaux agents** : assurer un accueil conforme aux obligations réglementaires.
- **Prévenir les contentieux disciplinaires** : identifier les comportements à risque et appliquer les procédures adéquates.

Public Visé

Responsables et gestionnaires de personnels territoriaux • Tout agent impliqué dans les procédures d'accueil des nouveaux arrivants

Pré Requis

Connaitre le statut de la fonction publique territoriale, niveau débutant

Objectifs pédagogiques

Comprendre les droits fondamentaux des agents publics

Maîtriser les obligations statutaires des agents publics : connaître les obligations telles que l'obligation de servir, la neutralité, la discrétion professionnelle et la réserve.

Appréhender les sanctions disciplinaires : comprendre les notions de faute, les types de sanctions applicables et les procédures disciplinaires correspondantes

Appliquer les connaissances dans le contexte professionnel : intégrer les droits et obligations dans la gestion quotidienne des ressources humaines et l'accueil des nouveaux agents

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposé théorique illustré d'exemples
- Etude de la jurisprudence
- Support documentaire via PADLET
- Encadrement assuré par l'ADIAJ Formation et/ou le formateur

Déroulement pédagogique et prérequis techniques de la classe virtuelle, à distance

- Chaque jour est séquencé en 4 séquences d'1h30. Pause de 15 à 30 minutes le matin et l'après-midi. Pause méridienne d'une heure.
- Chaque stagiaire sera invité à rejoindre une salle digitale, via un lien d'accès, un ID de réunion communiqué par mail, au minimum 15 minutes avant le début de la session, pour permettre de paramétrer sereinement sa connexion.
- Chaque stagiaire reste maître de sa connexion visuelle (caméra) et sonore (son), pour permettre de suivre en toute autonomie et dans le respect de tous.
- Matériel nécessaire : un ordinateur par stagiaire, une connexion internet, un navigateur compatible, une webcam et un micro.

Qualification Intervenant.e.s

Fonctionnaire, expert du statut de la fonction publique

Parcours pédagogique

DROITS DES AGENTS PUBLICS

• Droits individuels

- Liberté d'opinion
 - . Principe
 - . Dérogations
- Liberté d'expression
 - . Loyalisme
 - . Obligation de réserve
- Droit au respect de la vie privée
- Droits à la protection
 - . la protection fonctionnelle - Article L. 134-1 du code de la fonction publique
 - . La non discrimination
- Droits en matière de rémunération
- Droits qui découlent de la carrière
 - . Droit à la mobilité
 - . Droit à la communication
 - . Droit à la défense en matière disciplinaire
 - . Droits à congés
 - . Droits à la formation
 - . Droit à l'avancement...

• Droits collectifs

- Droit syndical
- Droit de grève
 - . Interdiction de certaines modalités de la grève
 - . Conséquences de l'exercice du droit de grève

OBLIGATIONS DES AGENTS PUBLICS

• Obligations

- Obligation de servir et cumul d'activité
 - . Principe et Dérogations
- Obligation de neutralité
- Obligation de discrétion et le secret professionnel
- Obligation de réserve

• Sanctions de la non exécution des obligations

- Discipline
 - . Notion de faute
 - . Sanctions
 - . Procédure disciplinaire

Faites le point sur les droits et obligation des fonctionnaires et agents territoriaux

Méthodes et modalités d'évaluation

Chaque stagiaire est invité à émarger sur EasySign, grâce à un mail d'invitation. L'émargement est obligatoire. L'équipe de l'ADIAJ est à votre disposition pour toute aide technique.

Modalités d'évaluation : Chaque stagiaire est invité par mail à compléter :

- **Avant la formation :** un questionnaire de positionnement via EvalOne, afin que chacun puisse nous faire remonter ses attentes.
 - **Après la formation :** une évaluation de la satisfaction des stagiaires via EvalOne et des acquis de la formation via Google Form
- Vos résultats à ce test, ainsi qu'aux éventuels mises en situation et cas pratiques proposés lors de la formation, vous permettront de compléter, en auto-évaluation, l'attestation de fin de formation envoyée par mail le soir du dernier jour de la formation.

Attestations de la formation : Certificat de réalisation à l'employeur et Attestation de fin de formation à l'apprenant.

Modalités d'Accessibilité

ADIAJ Formation est en capacité d'accueillir ou réorienter toute personne en situation de handicap. Pour assurer un suivi optimal, merci de nous contacter.

Référent handicap : Volodia TOURTCHINE - 01 53 39 14 17 -volodia.tourtchine@adiaj.org

Durée

14.00 Heures
2 Jours

Effectif

De 4 à 14 Personnes

Tarifs (net de taxes)

Inter (Par personne) :	1 320.00
Inter Adhérent (Par personne) :	1 220.00



Contactez-nous !

Gaëlle DUCHER
Responsable Ingénierie Formation

Tél. : 0153391418
Mail : gaelle.ducher@adiaj.org